Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260605-DEL2026_43-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-43 du 05.06.2026 – (7.10)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, DENIS Hugo, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo,
BOUILLEROT Céline rejoint la séance à 20h20, après l'adoption des délibérations n° 32 à 37.

Absents : GUILLOTO-SALAÜN Alexandra a donné pouvoir à BARFF Manuel, PAUTREL Julien a donné pouvoir à ROUAULT Delphine, CRESPEL Laurine a donné pouvoir à CRESPEL Cécile, ORINEL Léna a donné pouvoir à GEORGELIN Hugo

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 15+4**

Date de convocation : 29/05/2026 Secrétaire : Mme. CRESPEL Cécile

DEL2026_43 Restaurant scolaire : prix du repas pour l'année 2026-2027

Madame la Maire rappelle que selon le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, il appartient au Conseil Municipal de fixer le coût du tarif du repas servi au restaurant scolaire municipal, dans la limite du coût par usager.
Le prix du repas est actuellement fixé à 3.75€ (enfant) et 6.00€ (adulte)
Madame la Maire rappelle que par délibération DEL 2023-32 du 03.04.2023 le conseil municipal a décidé d'instaurer la tarification sociale « Cantine à 1€ »
Madame la Maire propose au conseil municipal de **ne pas modifier** le prix du repas au restaurant scolaire pour les enfants et les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 pour) décide :

De ne pas modifier le prix du repas au restaurant scolaire pour les enfants et les adultes. Le prix du repas est maintenu à 3.75€ pour les enfants et à 6.00€ pour les adultes pour l'année scolaire 2026/2027

Le secrétaire ***Le registre dûment signé,***
Pour extrait conforme.
La Maire,

Cécile CRESPEL ***Magali GAUTIER***